

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

**ARRÊTE PORTANT INTERDICTION D'ACCÈS
A LA ZONE DES TRAVAUX DU STADE N° 2025-14-CT**

Le Maire de BARFLEUR

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-4 et L.2214-4.

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.623-2,

Considérant qu'en raison des travaux d'aménagement d'un cheminement pour les personnes à mobilité réduite au Stade Louis DEBRIX, il importe de réglementer l'accès de cette zone,

ARRÊTE

Article 1 – L'accès à la zone des travaux sera strictement interdit à tous les piétons, joueurs et véhicules, à partir du mercredi 23 avril 2025 jusqu'à la fin des travaux afin d'en préserver le bon déroulement.

Article 2 – Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par Procès-Verbal et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 3 – Monsieur Le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 23 avril 2025

Le Maire
Christiane TINCELIN

